

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL DE POLICE DU 20 DECEMBRE 2022**

**PRESENTS** - M. Pol Guillaume, Bourgmestre-Président  
M. Emmanuel Douette, Député-Bourgmestre;  
MM. Thomas Courtois, Yves Kinnard, Bourgmestres;  
MM. Christian Elias, Christophe Mathieu, Albert Morsa, Olivier Orban, Vincent Renson, Echevins ;  
MM. Alexandre Girouille, Jean-Yves Laruelle, Michel Onssels (entre en séance au point 2 de la séance publique), Conseillers;  
Mmes Coralie Cartilier, Pascale Désiront-Jacqmin, Anne-Marie Detrixhe, Carine Renson, Conseillères;  
M. Thierry Legat, Chef de Corps;  
Mme Marie Delit, Comptable Spéciale ;  
Mme Christine Papy, Secrétaire;

**ABSENTS ET EXCUSES**: MM. Frédéric Bertrand, Etienne Daloze, René Delcourt, Eric Hautphenne, Didier Hougardy, Martin Jamar

**ABSENT**: M. Sébastien Laruelle

\* \* \* \* \*

*La séance est ouverte à 17H35 sous la présidence de Monsieur Pol Guillaume, Président.*

**SEANCE PUBLIQUE**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil de police du 25 octobre 2022**

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil de Police du 25 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2. Budget 2023 - Approbation**

**Le Conseiller de police, Monsieur Michel Onssels, entre en séance.**

*Après les explications données par Madame Marie Delit, Comptable Spéciale, les principales interpellations des Conseillers de police portent sur :*

- *la délibération du Collège de Police du 28 novembre 2022 qui décide d'augmenter les dotations communales à la zone de police de 4 % et d'inviter chaque Collège communal à réserver, pour la 1ère modification budgétaire de l'exercice 2023, une augmentation de 3 % supplémentaires alors qu'on pourrait utiliser les provisions et fonds de réserves disponibles*
- *les principales raisons de l'augmentation des dotations communales: indexations des salaires, chèques-repas, ...*
- *l'augmentation des dotations communales dans d'autres zones de police*
- *l'importance de la police qui représente la matière principale pour les mandataires publics*
- *les difficultés à élaborer un budget lorsque les directives arrivent tardivement (circulaire PLP 62 datée du 24 novembre et pas encore parue au MB)*
- *les perspectives budgétaires pour 2024 et 2025*
- *la possibilité que l'intégration du compte et d'éventuelles bonnes nouvelles ne nécessitent pas les 3% supplémentaires*

*Le Président souligne l'effort de la comptable et des services de la zone pour aboutir à un budget 2023 conforme aux attentes.*

Le Conseil de Police,

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégrée, structuré à deux niveaux et notamment ses articles 33, 34, 40, de 71 à 84 portant sur le budget et modifications budgétaires;

Vu l'Arrêté Royal du 05 septembre 2001 portant sur le règlement général de la comptabilité de la Police Locale;

Vu la circulaire PLP 32 du 15 octobre 2003 (MB du 27/10/2003) relative au fonctionnement des Conseil et Collège de police, et plus particulièrement son point V;

Vu l'arrêté royal du 7 avril 2005 fixant les règles particulières de calcul et de répartition des dotations communales au sein d'une zone de police pluricommunale ;

Vu la circulaire ministérielle PLP 62 parvenue à la zone le 24 novembre 2022 (SPF Intérieur/ Besafe.be) traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2023 à l'usage des zones de police;

Vu le rapport dressé par la Comptable Spéciale du budget de police – année de service 2023;

Vu le rapport du Chef de zone relatif à la politique générale et financière de la zone de police pour l'année 2023 ;

Vu l'avis émis par la Commission Budget en date du 28 novembre 2022;

Considérant les explications de la Comptable Spéciale données en séance ;

Sur proposition du Collège de Police,

Après avoir délibéré;

Par 68,5 % de voix pour, soit l'unanimité des personnes présentes,

## **ARRETE**

### **Article 1**

Le budget de la Zone de Police 5293 :

Service – dépenses ordinaires – se clôture par un montant de 9.100.299,47 €

Service – dépenses extraordinaires – se clôture par un montant de 237.000,00 €

Service – recettes ordinaires – se clôture par un montant de 9.100.299,47 €

Service – recettes extraordinaires – se clôture par un montant de 241.075,96 €

### **Article 2**

La présente délibération sera transmise pour approbation au Gouverneur de la Province de Liège, Monsieur H. JAMAR

## **SEANCE A HUIS CLOS**

### **1. ....**

La séance se clôture à 18h15.

Par le Conseil,

La Secrétaire,  
Christine PAPY  
Secrétaire de zone

Le Président,  
Pol GUILLAUME  
Bourgmestre

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Le Chef de Corps,

Le Président,

Christine PAPY  
Secrétaire de zone

Thierry LEGAT  
Commissaire Divisionnaire

Pol GUILLAUME  
Bourgmestre